

Introduction

Pour un plus grand pluralisme théorique et méthodologique en science politique

Mathias DELORI et Sabine SAURUGGER

Cet ouvrage est issu d'un constat relativement simple : il existe un décalage majeur, en science politique, entre les orientations théoriques en France et au niveau international : alors que le choix rationnel¹ constitue le point de référence de nombreuses publications en langue anglaise², ce paradigme est clairement marginalisé dans notre pays. Nous affinons ce diagnostic dans la première partie de l'ouvrage ; remarquons simplement pour l'instant que le choix rationnel n'a inspiré, sous nos latitudes, que de très rares travaux de recherche, qu'il ne fait par ailleurs pratiquement jamais l'objet de discussions théoriques (sauf quand il est question de le critiquer) et qu'il n'existe pas, d'un point de vue plus institutionnel, de réseau structuré dans la discipline autour de ce courant de recherche. La faiblesse de cette approche est telle en France que Sylvain Brouard, John Huber

1. Pour une présentation synthétique de cette approche, voir ALLINGHAM M. *Rational Choice*. London, MacMillan, 1999. Nous résumons plus loin les principales caractéristiques de ce courant d'analyse des phénomènes sociaux.

2. On aurait certes tort de surestimer l'influence du choix rationnel aux États-Unis. Comme l'écrivent Richard Balme et Sylvain Brouard, « *il est difficile de dire si le choix rationnel est réellement dominant aujourd'hui dans la science politique et l'analyse des politiques publiques nord-américaines. La plupart des articles et des ouvrages consacrés à l'action publique n'en sont pas directement issus* ». BALME R. et BROUARD S., « Choix rationnel et action publique ». in *RFSP*, 2005, 55, p. 33-50. On a effectivement quelques raisons de penser que l'emprise du choix rationnel sur les sciences sociales américaines s'est quelque peu essouffée depuis les années 1980. La force de ce paradigme est cependant encore telle outre Atlantique que même les écoles qui le critiquent définissent leurs outils conceptuels par rapport à lui. On peut citer à cet égard le cas de Paul Pierson, un des principaux challengers du choix rationnel aux États-Unis : dans la dernière présentation de son concept de « path dependence », il s'appuie sur les travaux de l'économiste Douglass North pour discuter de manière très explicite les apports et les limites du choix rationnel. NORTH D., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; PIERSON P., « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », in *American Political Review*, 94, 2, 2000, p. 251-267 ; PIERSON P., *Politics in Time: History, Institutions, and Social Analysis*. Princeton, Princeton University Press, 2004. D'une manière plus générale, cette théorie constitue dans le monde anglo-saxon le point de référence de nombreux travaux ; elle offre un objet de discussion et une grammaire commune aux chercheurs de tous les horizons théoriques. Pour une évaluation du poids du choix rationnel aux États-Unis, nous renvoyons à l'évaluation de Mark I. Lichbach, LICHBACH M. I., *Is Rational Choice All of Social Science?*, University of Michigan Press, 2002.

et Éric Kerrouche ont pu légitimement se donner comme projet il y a quelques années de « présenter au lecteur francophone la « théorie du choix rationnel », l'un des paradigmes majeurs de la recherche politique mondiale »³.

On pourrait d'ailleurs probablement généraliser le diagnostic à toute l'Europe continentale. Du dialogue franco-allemand⁴ mené à l'IEP de Grenoble depuis 2005 sur cette question il ressort que même dans les pays de langue allemande – où la communauté des politistes est réputée mieux intégrée aux réseaux internationaux – les positions du choix rationnel ne sont guère assurées⁵. Comme le remarque Olivier Giraud dans sa contribution, le paradigme du choix rationnel inspire dans la science politique germanophone un certain nombre de travaux en analyse des politiques publiques. Mais pour le reste, le département de science politique de l'université de Constance est à peu près le seul à afficher une identité clairement « *rationalist* »⁶. Dans l'ensemble, les principales revues de science politique en langue allemande sont dominées par une littérature réfractaire à cette approche micro-économique des phénomènes sociaux. En dehors du réseau implanté sur les rives du Bodensee, les chercheurs qui mobilisent les outils du choix rationnel travaillent le plus souvent dans des champs académiques frontières comme l'économie politique (Jean Monnet Centre de Berlin).

Une raison de la marginalisation du choix rationnel de ce côté-ci de l'Atlantique apparaît relativement évidente : cette approche (micro) économique des phénomènes sociaux heurte l'identité, fondamentalement sociologique et historique, sur laquelle nos sciences politiques se sont construites. Cette identité ne doit pas être réifiée. La « discipline » de la science politique n'est pas toute militaire et ses orientations théoriques et méthodologiques ont toujours fait débat. La lecture des sommaires des principaux manuels ou des principales revues de science politique suggère toutefois que le consensus est relativement fort sur au moins un point : « l'anti-positivisme » de principe ou l'idée d'une « épistémologie régionale » des sciences sociales et de la science politique.

3. BROUARD S., HUBER J. et KERROUCHE E., « L'analyse du choix rationnel en science politique », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, 4, 1997.

4. Programme de formation recherche franco-allemand piloté à l'IEP de Grenoble par Sabine Saurugger, Delphine Deschaux-Beaume et Mathias Delori en partenariat avec le CIERA, l'UMR PACTE et l'École doctorale n° 454 Science de l'Homme, du Politique et du Territoire. La tonalité « carolingienne » de ce groupe de recherche ne doit pas être mal interprétée : cet ouvrage est une première pierre et le réseau en train de se constituer est absolument ouvert. L'association de quelques chercheurs italiens ou hollandais à ce programme atteste d'ailleurs d'ores et déjà de son caractère non exclusif.

5. Voir le numéro spécial consacré par la revue *Politix* à la science politique outre-Rhin, *Politix*. Vol. 15, N° 59. Troisième trimestre 2002.

6. L'existence d'un pôle « choix rationnel » outre-Rhin n'est pas anecdotique : elle explique la contribution substantielle de chercheurs allemands ou germanophones au grand débat qui anime les politistes anglo-saxons sur l'opposition entre constructivisme social et choix rationnel. Cf. le débat qui a notamment opposé (ou réuni) Gerald Schneider, Harald Müller et Thomas Risse sur les approches en termes de choix rationnel, de constructivisme social et de communication. On trouvera une synthèse de ce débat dans MÜLLER H., « Arguing, Bargaining and all that : Communicative Action, Rationalist Theory and the Logic of Appropriateness in International Relations », in *European Journal of International Relations*, 10-3, 2004, p. 395-435.

Ce consensus sur les modalités de construction de la connaissance se donne à voir de multiples manières. Il transparaît tout d'abord de nos méthodes d'investigation, empruntées d'abord à la sociologie ou l'anthropologie (entretien qualitatif, études par questionnaire, observation...) et plus récemment à l'histoire (le travail sur archives). Dans leurs contributions respectives à cet ouvrage, C. Bouillaud et G. Schneider mentionnent également la tendance, à peu près généralisée, aux études de cas singulières. Cette orientation anti-positiviste transparaît enfin des débats épistémologiques internes à notre champ académique. Pierre Favre a par exemple critiqué dans divers ouvrages ou articles le tropisme de plus en plus « constructiviste » de la science politique. Dans un livre de réflexion sur l'enseignement de la science politique, il a par exemple défendu la thèse, à contre-courant des tendances « mainstream », qu'il ne fallait pas renoncer à enseigner le savoir « positif » de la discipline⁷. Il cite à titre d'exemple le mécanisme, observé sur de multiples terrains, en vertu duquel il n'existe pas de mobilisation sans « entrepreneur de mobilisation ». Il est néanmoins intéressant de noter que même cet auteur critique à l'égard du consensus « constructiviste » ambiant ne le conteste pas fondamentalement. Pierre Favre s'accorde avec ses pairs pour considérer « [qu']un même objet réel est toujours appréhendé par plusieurs sciences, de plusieurs points de vue⁸ ».

Dans ce contexte, le choix rationnel apparaît a priori comme un corps étranger. Or il importe de clarifier ce point : les éditeurs⁹ du présent ouvrage ne sont pas des « rationalistes » ou des économistes désireux de réaliser une incursion en terrain ennemi. Ils s'inscrivent dans le consensus méthodologique « sociologico-historique » ou « constructiviste » (dans sa version la plus courante, c'est-à-dire « modérée »¹⁰) de la discipline. Le projet intellectuel de l'ouvrage n'est donc pas polémique. Il est plutôt « interne » et dicté par une considération de bon sens : indépendamment de la valeur intrinsèque de tel ou tel paradigme, le décalage entre les débats théoriques de part et d'autre de l'Atlantique pose problème car il remet en cause la conception commune – unitaire et cumulative – de la

7. Ce constat ne s'applique pas entièrement au constructivisme en Relations internationales, où le principal défenseur de cette approche, Alexander Wendt, cherche, au contraire, à construire une passerelle entre approches positivistes et post-positivistes. De ce point de vue la critique de Pierre FAVRE s'adresse davantage au post-positivisme qu'au constructivisme (WENDT A., *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999; voir aussi ADLER E., « Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations*, 3 (3), 1997).

8. FAVRE, P., « Retour à la question de l'objet. Ou faut-il disqualifier la notion de discipline? » in *Politix*, 8-29, p. 141-157, 1995, p. 144.

9. Delphine Deschaux-Beaume se qualifie elle-même de socio-historienne, Sabine Saurugger de « rational constructivist » et Mathias Delori de « sociologue attentif aux singularités historiques des phénomènes sociaux ».

10. Version revendiquée d'ailleurs par la plupart des auteurs. Voir par exemple, MULLER P., « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », in *RFSP*, 50 (2), 2000, p. 189-207. Cette position suppose que nos objets d'étude sont des constructions sociales et historiques mais qu'un certain nombre d'éléments du monde extérieur échappent au domaine d'investigation des sciences sociales. La distinction opérée par les « gender studies » entre le genre et le sexe est de ce point de vue éclairante.

science. Ce point a été exprimé en des termes très clairs par Richard Balme il y a quelques années :

« Il n'y a pas discontinuité dans les paradigmes des sciences naturelles entre les deux côtés de l'Atlantique, parce que les différences culturelles et institutionnelles sont trop insignifiantes pour donner lieu, au-delà des controverses « normales », à des conceptions scientifiques fondamentalement alternatives. [...] ce qui vaut pour les sciences naturelles devrait également valoir pour les sciences sociales. C'est par ailleurs tout le projet d'une compréhension réflexive du social qui est en jeu dans la capacité à formuler des propositions relativement indépendantes de la culture, et rejeter le choix rationnel à ce motif revient à renoncer à l'ambition scientifique de la pensée sociale¹¹. »

De ce constat on peut logiquement inférer une proposition : dans l'ère culturelle qui est la nôtre, un progrès vers cette « compréhension réflexive [globale] du social » passe par un débat sur les apports et les limites du choix rationnel¹². Compte tenu de ce que nous avons écrit sur l'identité méthodologique et épistémologique de la discipline, il s'agit de déterminer si un « certain choix rationnel » est soluble dans la sociologie ou la « socio-histoire » du politique, autrement dit si ce paradigme permet de répondre de manière satisfaisante à un certain nombre de questions que nous nous posons (et non pas aux questions que se posent, par exemple, les économistes).

Ce livre regroupe les analyses de divers auteurs, rationalistes ou non, invités à répondre à cette question. Il comprend deux grands types de textes : d'une part des réflexions générales (alimentées par des exemples) sur les vertus et les limites de ce paradigme et d'autre part des présentations de travaux de recherche construits en référence au choix rationnel. Si le propos couvre l'ensemble du champ étudié par la science politique, l'argumentation porte principalement sur les sous-disciplines où l'usage du choix rationnel apparaît curieusement faible en France : la sociologie politique (de la vie politique), l'analyse des politiques publiques ou encore les relations internationales¹³.

Plus ou moins critiques à l'égard du choix rationnel, les co-auteurs du présent ouvrage s'accordent sur un argument central : une ouverture de la science politique au choix rationnel est souhaitable et possible à condition qu'on appréhende cette approche comme un mode *particulier* de décryptage des phénomènes sociaux. Un certain nombre de critiques ont été formulées à l'encontre du choix rationnel. Elles sont pertinentes dans la mesure où elles permettent d'identifier les limites du paradigme. Elles ne remettent toutefois pas en cause sa capacité à éclairer certains phénomènes sociaux. Nous revenons sur ce point dans la première

11. BALME R., « Au-delà du choix rationnel : des sciences sociales plus politiques? », in *Sociologie et sociétés*, 34, 2002.

12. En ce sens, notre projet intellectuel peut se lire comme l'exact pendant du mouvement américain de la Perestroïka qui visait à contester l'hégémonie du choix rationnel aux États-Unis.

13. Un débat sur les apports et les limites du choix rationnel existe en effet déjà dans des sous-disciplines comme l'action collective ou la sociologie électorale. Voir sur ce point la contribution de C. Bouillaud dans ce volume.

section de l'introduction : notre aversion spontanée à l'égard du choix rationnel ne serait-elle pas d'abord due au fait que cette approche se pare trop souvent des « vices d'une théorie sociale » ? Cette interprétation pose la question de l'étendue du domaine de validité du paradigme. Nous montrons dans la deuxième partie qu'il est plus large que ce qu'on pourrait penser. Un certain nombre d'auteurs ont avancé l'idée que le choix rationnel serait porteur d'une vision très étroite du monde social. Il serait en particulier prisonnier de son ontologie – que certains ont qualifié d'individualiste et « néo-libérale » – et de sa méthodologie positiviste ou formalisatrice. Nous ne balayons pas ces objections d'un revers de main mais montrons que l'outil est plus malléable qu'il n'y paraît : même les adversaires les plus résolus du choix rationnel – les sociologues « critiques » – pourraient tirer profit de certaines de ses explications. La troisième section introduit le « terrain » commun à la plupart des travaux de recherche présentés dans cet ouvrage. Alors que nous n'avons pas donné de consigne particulière, la plupart des auteurs qui ont répondu à notre appel d'offre travaillent sur l'Europe ou le champ des études européennes. Nous nous interrogeons sur les raisons de cette rencontre entre un questionnement théorique – l'hypothèse d'un usage possible du choix rationnel en sociologie politique – et ce terrain d'enquête. L'hypothèse est que l'introduction des questionnements rationalistes répond à une sorte de « demande » des études européennes. Longtemps porteur d'un « pluralisme théorique et méthodologique » particulièrement éclairant, ce champ d'étude se trouve en effet dévié depuis quelques années de cette tangente par des chercheurs porteurs d'une représentation prétendument « constructiviste », en réalité localiste et empiriste, des phénomènes politiques. Les différents chapitres qui composent l'ouvrage donnent davantage de consistance à notre hypothèse sur le potentiel heuristique partiel du paradigme rationaliste. Ils sont introduits à la fin de ce texte.

Quand le choix rationnel se pare des vices d'une théorie sociale

Une polémique existe, et ce depuis de nombreuses années, entre une partie des sciences sociales et humaines et les partisans du choix rationnel (voir la deuxième section de cette introduction). Cette polémique est intéressante car elle permet d'identifier les principaux nœuds du débat. Nous nous arrêtons ici sur deux objections émises par les sociologues et les historiens : a/le choix rationnel serait porteur d'une conception des motivations humaines (une ontologie) réductrice du point de vue sociologique ; b/son inclination pour la formalisation lui ferait perdre de vue le caractère fondamentalement historique et singulier des phénomènes sociaux. Nous montrons que ces objections découlent d'une bonne compréhension du choix rationnel mais qu'elles peuvent être levées si l'on remet ce paradigme sur ses pieds, autrement dit si on l'appréhende comme une théorie qui n'apporte qu'un éclairage *partiel* sur la réalité sociale.

Divers auteurs ont relevé que le choix rationnel s'appuie sur une « ontologie » particulière dans la mesure où il postule que les humains sont des êtres calcu-

lateurs, c'est-à-dire capables de définir leurs objectifs et de s'interroger sur le meilleur moyen pour les réaliser. On a coutume de distinguer les usages « stricts » et « souples » du choix rationnel. On remarque en effet que ce postulat sur la rationalité des êtres humains (absolue ou limitée, peu importe¹⁴) traverse effectivement ces deux « variantes ».

Dans son acception la plus stricte, le choix rationnel est un courant de recherche reposant sur un nombre limité de postulats explicites et restrictifs sur la réalité sociale et les êtres humains :

- 1/ *Le postulat de l'individualisme méthodologique* : l'atome de base de la société est l'individu. Les effets de structure sont donc considérés comme nuls ou extérieurs au modèle ;
- 2/ *Les préférences sont données*. Ce postulat signifie qu'on ne cherche pas à comprendre les « bonnes raisons » des acteurs. Cette posture anti-wébérienne découle du choix épistémologique de la modélisation qui implique de raisonner en termes de variables dépendantes et indépendantes. Si le but de la recherche est d'expliquer ou de prédire un comportement (variable dépendante), les autres variables (explicatives) doivent être rendues indépendantes. Dans cette optique, les préférences ne sont pas nécessairement égoïstes et matérialistes : un individu altruiste et social est a priori modélisable (on perd simplement – et ce n'est certes pas rien – l'information sur les raisons de son inclination pour Autrui ou pour la société)¹⁵. Dans une perspective théorique plus audacieuse, certains modèles posent que les individus ne poursuivent que leur intérêt au sens matériel (intérêt en termes économique, de puissance, de pouvoir, de prestige etc.)¹⁶ ;
- 3/ *Les préférences sont ordonnées et transitives*. Ce postulat est conforme à la représentation sociale dominante de la psychologie ordinaire : si un individu préfère A à B et B à C, alors il préfère aussi A à C ;
- 4/ *L'agent effectue un calcul* afin de maximiser son utilité. Il agit en d'autres termes sous contrainte : faire un choix implique de renoncer à un autre choix. Le calcul de maximisation porte sur l'écart entre la satisfaction procurée par chaque option disponible ;
- 5/ *Pour effectuer ce calcul, l'agent a besoin d'informations* sur les choix possibles, les conséquences de ses actes etc. L'acquisition de davantage d'information étant coûteuse, il n'est pas toujours rationnel d'investir son énergie dans ces activités cognitives. En posant l'hypothèse que l'utilité marginale

14. La distinction n'importe pas dans la mesure où le problème du caractère « limité » de la rationalité individuelle a été « endogénéisé » par le paradigme. Voir le postulat numéro 5/ci-après.

15. Cette conception de la rationalité (agnostique du point de vue des valeurs) est celle de la théorie néo-classique.

16. De ces hypothèses plus fortes sur la rationalité (« thick assumptions ») sont nés les premiers modèles rationalistes de Downs, Olson ou encore Buchanan et Tullock. DOWNS A., *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and brothers, 1957 ; BUCHANAN J.-M. et TULLOCK G., *The Calculus of Consent: Logical Foundations of Constitutional Democracy*, Ann Arbor, Mich, University of Michigan Press, 1962 ; OLSON M., *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1965.

de l'information est décroissante, on peut prédire jusqu'à quel point il est rationnel de rechercher davantage d'information et quand il est au contraire plus opportun de suspendre cette quête et de faire un choix.

Comme le remarquent Mark D. Aspinwall et Gerald Schneider dans ce volume, la plupart des auteurs s'appuient cependant sur une version du choix rationnel moins marquée par les postulats de la micro-économie néo-classique. L'expression « choix rationnel » regroupe alors l'ensemble des phénomènes portant la marque de la rationalité stratégique ou « conséquentialiste »¹⁷ des êtres humains. Cette version est plus « souple » dans la mesure où la plupart des auteurs qui mettent l'accent sur cette dimension du social ne réfutent pas la pertinence d'autres facteurs explicatifs. Dans un article auquel nous avons fait allusion plus haut, Bruno Palier et Yves Surel¹⁸ proposent par exemple de séparer analytiquement le pouvoir d'influence des idées, des institutions et des intérêts. L'intérêt est alors conçu dans son sens procédural de « rationalité en finalité » (Zweckrationalität). Le choix rationnel ainsi entendu n'est la plupart du temps qu'un moment de l'analyse, celui au cours duquel les autres facteurs explicatifs s'effacent derrière l'agent et son intentionnalité. La notion de calcul ou de « rationalité en finalité » n'en reste pas moins l'élément central de l'approche.

Ce postulat primordial sur la « nature humaine » fonde probablement une partie de notre aversion spontanée pour ce paradigme. Comme le souligne Alban Bouvier, il est « tentant de se laisser aller à la réticence spontanée et parfois presque viscérale qui anime probablement chacun d'entre nous à l'idée que l'homme en général (et donc aussi nous-même en particulier) pourrait être uniquement déterminé dans ses actes par ses intérêts¹⁹ ». On pourrait également ajouter, avec F. Vandenberghe, que cette ontologie n'est pas satisfaisante du point de vue philosophique. Le panel des motivations humaines est a priori (c'est-à-dire indépendamment du contexte social) plus large, or le choix rationnel opère une « clôture précoce de l'espace métathéorique des possibles, clôture qui s'effectue de telle sorte que l'agir rationnel par rapport à une fin (Weber) ou stratégique (Habermas) apparaît comme le seul type d'agir possible²⁰ ». Ce postulat est-il pour autant problématique du point de vue scientifique ?

Si l'on admet que la valeur d'un paradigme ne se mesure pas à l'esthétique ni même à la « vraisemblance » de ses axiomes mais à sa capacité à répondre aux questions que nous nous posons, le postulat sur la rationalité des êtres humains apparaît immédiatement moins encombrant. Comme le souligne Y. Schemeil dans sa contribution, les hypothèses « conséquentialistes », « stratégiques » ou « rationalistes » irriguent la plupart des travaux canoniques de la sociologie ou de

17. Un comportement « conséquentialiste » est un « comportement rationnel en finalité », selon la typologie de Weber. Un comportement « stratégique » est un comportement conséquentialiste dans une situation de jeu.

18. PALIER B. et SUREL Y., « Les « Trois I » et l'analyse de l'État en action », in *RFSP*, 55, février 2005, p. 7-32.

19. BOUVIER A., *Philosophie des sciences sociales*, Paris, PUF, 1999.

20. VANDENBERGHE F., *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification. Tome I : Marx, Simmel, Weber, Luckacs*, Paris, La Découverte/Mauss, 1997, p. 252.

la science politique de Tocqueville à Bourdieu en passant par Marx, Durkheim ou encore Weber. Que nous le voulions ou non, nous faisons tous du choix rationnel quand nous tenons pour évident que les acteurs s'interrogent parfois (plus ou moins bien, c'est un autre problème) sur les meilleurs moyens pour parvenir à leurs fins. Cette posture n'est d'ailleurs pas contradictoire avec le grand récit wébérien sur la construction sociale et historique de l'homme moderne : ne sommes-nous pas de plus en plus contraints par le capitalisme et la bureaucratie à renoncer à nos comportements les plus expressifs, émotionnels, etc. ? On a donc le droit de rejeter le choix rationnel au motif que l'être humain qu'il décrit nous semble peu sympathique ou réducteur du point de vue « métathéorique ». Mais il serait sans doute plus « scientifique » de s'interroger sur les contours de validité de ce mode particulier de décryptage du social, autrement dit sur sa capacité à produire des explications satisfaisantes.

Nous écrivions plus haut que le choix rationnel est aussi traditionnellement attaqué sur un autre front : son inclination pour la formalisation. L'objection fut notamment formulée par J. C. Passeron :

« Le lieu où le raisonnement sociologique construit ses preuves et établit ses présomptions se situe ailleurs que dans l'espace argumentatif du raisonnement expérimental. Et a fortiori se trouve-t-il plus étranger encore, par le monde d'indexation de ses concepts sur des "référénts" historiques, à l'espace pur des axiomatiques où le logicien construit en toute liberté sémantique les définitions de base de ses systèmes formels. Par ses schèmes d'inférence comme par ses concepts descriptifs, le raisonnement sociologique fonctionne comme un "raisonnement naturel" c'est-à-dire comme un raisonnement dont la sémantique ne peut jamais être entièrement coupé de celle d'un "langage naturel"²¹. »

L'argument est clair et relativement connu : l'utilisation des langages mathématiques ne permettrait pas de saisir la complexité et l'inscription historique des phénomènes sociaux²². Pour reprendre une expression de C. Grignon, les modélisations pures et dures conduiraient à « un écart fatal avec la réalité où le temps est irréversible²³ ». Les sciences humaines et sociales ne pourraient donc se penser que comme des « sciences du récit ». Nous voudrions montrer, une fois encore, que cette critique est à la fois « juste » et dépassable : elle est juste dans la mesure où elle découle d'une bonne compréhension du choix rationnel ; elle perd néanmoins de son acuité si l'on renverse la perspective et si l'on envisage

21. PASSERON J.-C., « Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation ». Paris, A. Michel, 2006, p. 59.

22. Voir GRIGNON C., « La formalisation et les sciences du récit : le cas de la sociologie », in GRENIER, GRIGNON et MENDER, *Le modèle et le récit*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 2001, p. 7-43 ; PASSERON J.-C., « Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation », *op. cit.*

23. GRIGNON C., « La formalisation et les sciences du récit : le cas de la sociologie », in GRENIER, GRIGNON et MENDER, *Le modèle et le récit*, *op. cit.*

le choix rationnel comme un mode de décryptage particulier et partiel des phénomènes sociaux.

La formalisation ou l'usage des langages mathématiques constitue bien une marque de fabrique du choix rationnel. C'est particulièrement évident en ce qui concerne la variante de ce paradigme directement issue de la micro-économie mais la remarque vaut également pour les usages dits plus « souples ». Dans ce deuxième cas, les auteurs cherchent généralement à combiner les avantages des langages formel et naturel : les mathématiques permettent de rendre compte des résultats les plus généralisables ; mais pour affiner la compréhension, l'auteur s'efforce simultanément de « raconter » l'histoire des singularités des différents cas d'étude. Yves Surel rappelle par exemple ce point dans sa contribution : son étude sur les banques centrales européennes comportait des éléments de formalisation (notamment l'utilisation d'indices permettant d'évaluer et de comparer l'indépendance des banques centrales par rapport au pouvoir politique) ; ces éléments ne prenaient toutefois sens que dans une série de récits bien documentés sur les spécificités de chaque cas. Les deux modes de présentation n'apparaissent pas incompatibles. À moins d'admettre qu'il n'existe aucune « régularité » ou aucun « mécanisme »²⁴ dans le social, on comprend donc mal l'aversion « a priori » d'un certain nombre d'auteurs contre un usage « raisonné » des langages mathématiques.

On gagnerait certainement à s'interroger, avec C. Bouillaud, sur les raisons « non-scientifiques » de notre faible inclination pour les langages formels. Ne sommes-nous pas par exemple les héritiers d'un système éducatif qui offre de multiples possibilités de carrières aux étudiants « bons en maths » et incite par conséquent les « littéraires » à trouver refuge (puis à maintenir leurs positions) dans quelques bastions : le monde de l'art, le journalisme, les sciences sociales, etc. ? C. Bouillaud explore de multiples autres hypothèses. Elles le conduisent à relever que notre aversion contemporaine pour la formalisation est quelque peu curieuse. On semble avoir oublié que la pensée formelle a permis des développements intéressants dans les « sciences du récit » : l'anthropologie structurale a par exemple longtemps travaillé sur des modèles on ne peut plus déductifs et abstraits. Or les êtres humains qu'elle a étudiés n'étaient pas moins sociaux ou historiques que nos « acteurs » politiques.

Les deux argumentations qui précèdent peuvent être subsumées dans une même idée : on peut tirer profit du choix rationnel si l'on appréhende ce courant de recherche comme un simple outil pour la connaissance. Cette proposition peut sembler triviale en première analyse. Nous avons en réalité sur ce point encore du chemin à parcourir. Comme le souligne Y. Schemeil, un examen attentif de la réception du choix rationnel en France et dans l'Europe continentale révèle que nous avons tendance à ne dialoguer qu'avec les représentants les plus caricaturaux de ce courant de recherche, c'est-à-dire ceux qui se refusent à admettre que leur

24. ELSTER J., *Alchemies of the Mind: Rationality and the Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

paradigme met en musique une perspective particulière et partielle sur le monde social.

Il est vrai qu'un certain choix rationnel a tendance à se parer des vices d'une théorie sociale. Nous polémiquons volontiers, et sans trop de risque, avec des auteurs tels que G. Becker ou J. Buchanan qui prétendent expliquer « rationnellement » des phénomènes aussi peu rationnels que le sentiment amoureux ou l'origine des valeurs. Mais cette veine consistant à réduire tous les comportements humains à l'agir rationnel en finalité n'est pas représentative des développements les plus récents et les plus significatifs de ce courant de recherche.

Les auteurs rationalistes les plus couramment cités dans les revues internationales ont plutôt fait le chemin inverse au cours des dernières décennies : ils ont intégré les critiques de leurs adversaires et ont redéfini les contours de validité de leur paradigme. E. Olstrom²⁵ a par exemple construit un modèle visant à identifier le « contexte institutionnel » contribuant à construire la rationalité instrumentale des acteurs. D. North a redécouvert l'importance des « idées » après avoir étendu ses modèles économistes à divers phénomènes sociaux²⁶. On peut citer un dernier exemple. G. Schneider est considéré dans le champ des relations internationales comme un « rationaliste pur et dur ». Il n'en appelle pas moins de ses vœux depuis de nombreuses années (voir ses deux contributions à ce livre) un dialogue plus fructueux entre choix rationnel et constructivisme social. Bien qu'il jouisse d'une forte reconnaissance à l'échelle internationale, cet auteur reste peu connu en France, tout comme la plupart des partisans critiques du choix rationnel.

Il serait donc plus intéressant de chercher à identifier les contours de validité du paradigme. On pourrait alors imaginer une « échelle de pertinence » à trois niveaux. 1/Un noyau dur semble se dessiner dans lequel on pourrait inclure – par hypothèse – l'économie politique, les négociations internationales, le comportement politique des catégories les plus éduquées, etc. Dans tous ces domaines, l'apport du choix rationnel (y compris dans sa variante directement issue de la micro-économie) n'est plus à démontrer. Ce fait se comprend d'ailleurs fort bien du point de vue sociologique : le consommateur, le haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères et le citoyen éduqué sont « construits socialement » pour penser et agir de manière « rationnelle ». 2/On pourrait ensuite imaginer un espace périphérique où la rationalité instrumentale se mêle à d'autres considérations pour déterminer les comportements humains. Dans le domaine de l'action collective, la réussite des mobilisations entraînées par un « militant de cause²⁷ » relève de cette catégorie. Le choix rationnel n'a pas grand-chose à dire sur les motivations morales d'un Abbé Pierre ou d'un Coluche. Il permet

25. Voir par exemple sa contribution dans SABATIER P., *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, 1999.

26. NORTH D., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press, 1990.

27. Sur cette notion, voir AGRIKOLIANSKY E., « Carrières militantes et vocations à la morale : les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 80 », in *RFSP*, 51-1/2, 2001, p. 27-46.

en revanche de comprendre que l'engagement en valeurs de ces « entrepreneurs de mobilisation » a réduit les « coûts de coordination » et facilité l'agrégation d'autres acteurs au projet. Les séquences dites « normales » des politiques publiques se prêtent également bien à ce type d'étude. En l'absence de débat « sur le référentiel²⁸ », les préférences des acteurs sont suffisamment stabilisées pour permettre à l'analyste d'observer comment les uns et les autres recherchent le meilleur moyen pour parvenir à leurs fins. 3/On pourrait enfin tenter de lister les questions sur lesquelles ce paradigme n'a pas grand-chose à dire : pourquoi un professeur des universités reconnu accepte-t-il de participer à un ouvrage collectif²⁹ ? Pourquoi un grand nombre de citoyens votent-ils tout en sachant que le résultat final serait très probablement le même s'ils décidaient d'aller à la pêche ? Comment expliquer les changements à l'échelle « globale » affectant la plupart des politiques publiques, etc. ? Ces exemples sont probablement fort discutables. Ils illustrent néanmoins l'idée que notre science politique ou notre « sociologie politique sensible à l'histoire³⁰ » pourrait tirer profit d'un usage heuristique plus explicite de ce paradigme.

Replacé sur de telles bases épistémologiques (l'abandon du projet de constitution d'une théorie sociale), ce courant de recherche permet de nourrir toutes sortes de projets scientifiques. Nous revenons sur ce point dans la section suivante en nous demandant jusqu'à quel point un tel usage « instrumental » de ce paradigme est possible.

Sans être un outil heuristique « pur », le choix rationnel est moins coloré axiologiquement que ce qu'on pourrait penser

Ce courant de recherche est-il aussi neutre (ou large), du point de vue théorique et normatif, que ce que nous avons pu laisser entendre ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité qu'une polémique existe, et ce depuis de nombreuses années, quant au caractère « non critique » voire « conservateur » de ce courant de recherche. Pour Loïc Wacquant par exemple, le choix rationnel serait porteur d'une « philosophie sociale individualiste foncièrement conservatrice, voire organiquement liée à une forme de capitalisme libertaire³¹ ». Tout travail de recherche embarque une part de « normativité » : cherche-t-on à améliorer la démocratie ? À apporter une aide au gouvernement ? À contribuer à l'émancipation des êtres humains, etc. ? Un certain nombre de postulats du choix rationnel – on pense

28. Sur les débats « sur » et « dans » le référentiel, voir JOBERT, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *idem*, 42-2, avril 1992, p. 219-234 ; MULLER P., « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in FAURE, POLLET et WARIN, *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 153-181.

29. Question posée par Y. Schemeil dans sa contribution.

30. DELOYE Y., « Une sociologie du politique sensible à l'histoire », in FAVRE et LEGAVRE, *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 279-285.

31. WACQUANT L. et CALHOUN C., « Intérêt, rationalité et culture. À propos d'un récent débat sur la théorie de l'action », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1989, p. 41-60.

par exemple à l'individualisme méthodologique – l'éloignent mécaniquement d'autres projets intellectuels, notamment ceux qui raisonnent en termes de « classes sociales »³². Il serait donc naïf d'affirmer que le choix rationnel constituerait un macro outil heuristique « pur » (sans rapport aux valeurs). La coloration axiologique de cette approche est-elle pour autant aussi nette que le suggèrent un certain nombre d'auteurs? Nous montrons dans cette section que la flexibilité théorique et normative de ce courant de recherche est plus grande qu'il n'y paraît. Il n'est pas, a priori, de projet intellectuel plus éloigné que la critique sociale. Or même dans ce cas extrême, un usage instrumental d'un certain choix rationnel semble possible.

La sociologie critique n'est pas un courant homogène, surtout si l'on part du postulat qu'une œuvre est critiquée à partir du moment où son auteur l'affirme. Par « sociologie critique » on entendra ici les traditions qui se sont données pour projet l'émancipation de l'Homme et la dénonciation des inégalités de pouvoir à l'intérieur de la société. Cette définition consensuelle nous autorisera à placer sous cette même étiquette des penseurs par ailleurs aussi éloignés que Pierre Bourdieu en France et Jürgen Habermas en Allemagne³³.

Ce rapprochement fait d'autant plus sens³⁴, pour notre propos, que ces traditions ont toutes deux croisé le fer avec le choix rationnel. Si l'on excepte sa collaboration ponctuelle avec Coleman³⁵, Pierre Bourdieu n'a jamais fait signe de beaucoup de sympathie pour les « rational choice theorists » :

« Le paradoxe des sciences humaines, c'est qu'elles doivent constamment se méfier de la philosophie de l'action inhérente à des modèles comme ceux de la théorie des jeux, qui apparemment s'imposent pour comprendre des univers sociaux ressemblant à des jeux [...] le principe de l'erreur réside dans ce qu'on appelle traditionnellement l'économisme, c'est-à-dire le fait de considérer que les

32. On remarquera que le « pluralisme » que nous appelons de nos vœux trouve place dans l'ouvrage lui-même. Un certain nombre de co-auteurs réfutent par exemple cette affirmation d'après laquelle toute théorie est nécessairement « colorée axiologiquement ». Pour Oliver Pamp par exemple, « assigner une certaine idéologie ou un point de vue politique au choix rationnel est aussi absurde que de dire que la théorie de la relativité est plus néo-libérale que la mécanique quantique ».

33. Sur l'inscription de Pierre Bourdieu dans ce courant: ACCARO A., *Introduction à la sociologie critique. Livre Bourdieu*, Bordeaux, Le Mascaret, 1997. Sur la distinction habermasienne entre les approches positive, herméneutique et critique: HABERMAS J., *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.

34. On pourrait se demander si ce rapprochement fait sens du point de vue de ces deux traditions. Habermas ne réfuterait pas ce rapprochement comme en témoigne son hommage à Pierre Bourdieu et le rappel qu'il fit à cette occasion du projet « critique »: « Comme Foucault, [Pierre Bourdieu] appartenait à ces esprits de grandes ambitions académiques qui rendent impossible à tous et à chacun de mettre une barrière entre l'engagement politique et l'engagement intellectuel [...] Il agençait des contre-feux en se faisant le porte-parole de la résistance contre l'invasion néolibérale. Il a ainsi polarisé l'univers intellectuel français. J'admire encore la générosité de cette intelligence et sa disponibilité à assumer les conflits. Je reste profondément impressionné par la faculté de l'analyste et du chercheur de regarder à distance le monde universitaire immédiat et de se changer en humaniste à l'ancienne mode lorsqu'il lançait l'anathème en abandonnant la posture de l'observateur pour celle de l'acteur passionnément engagé. » HABERMAS J., « Humaniste engagé », in *Le Monde*, 26.01.02.

35. Cette collaboration portait d'ailleurs sur une autre question: la notion de capital social. BOURDIEU P. et COLEMAN J. S., *Social theory for a changing society*, New York, Russell Sage Foundation, 1991.

lois de fonctionnement d'un des champs sociaux parmi d'autres, à savoir le champ économique, valent pour tous les champs³⁶. »

Les positions de Jürgen Habermas en la matière sont elles aussi connues : toute sa théorie de l'agir communicationnel peut se lire comme une entreprise visant à détacher les sciences sociales de l'orbite utilitariste³⁷. Même s'ils font feu à partir de positions différentes, bourdieusiens et habermasiens se retrouvent pour soupçonner le choix rationnel d'être le bras armé de l'idéologie néo-libérale dans les sciences sociales.

Un dialogue entre sociologues et rationalistes semble toutefois possible, même dans ce cas extrême. Un premier élément en fait signe : les attaques portées par la critique sociale à l'encontre du choix rationnel se situent à un niveau de « généralité »³⁸ élevé. Les auteurs pointent le plus souvent du doigt le fait que l'individu postulé par le choix rationnel est non-expressif, asocial, individualiste et égoïste. On retrouve par exemple cette accusation d'ordre moral dans l'opposition habermasienne entre l'agir stratégique du « système » et l'agir communicationnel du « monde vécu »³⁹. Elle transparait aussi dans la tendance, évidente chez Bourdieu, à vouloir situer la critique du choix rationnel à un niveau philosophique. Dans *Raisons Pratiques*, l'auteur épingle par exemple la « Rational Choice Theory » au détour d'un paragraphe au motif qu'elle ne laisserait pas de place à la liberté individuelle :

« Je pourrais montrer que ces philosophies [les théories explicitement déterministes et le choix rationnel], en apparence totalement opposées, se confondent en fait puisque, si la connaissance de l'ordre des choses et des causes est parfaite et si le choix est complètement logique, on ne voit pas en quoi il diffère de la soumission pure et simple aux forces du monde, et en quoi, par conséquent, il reste un choix⁴⁰. »

À l'inverse, les critiques portant sur les résultats empiriques des auteurs rationalistes sont assez rares⁴¹. Ce fait est d'autant plus curieux qu'un certain nombre d'enquêtes d'inspiration rationaliste alimentent, de facto, le projet normatif de la critique sociale.

36. BOURDIEU P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

37. Telle est notamment l'interprétation de l'œuvre de Habermas que Frédéric Vandenberghe propose dans son *Histoire Critique de la Sociologie Allemande*. VANDENBERGHE F., *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification. Tome 2: Horkheimer, Adorno, Marcuse, Habermas, op. cit.*

38. BOLTANSKI L. et THÉVENOT L., *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

39. « Ce qui distingue les concepts de l'agir social, c'est la façon dont les actions finalisées des différentes parties prenantes de l'interaction font l'objet d'une coordination : comme engrenage des calculs égocentriques d'utilité (où le degré de coopération ou de conflit varie en fonction de la situation présente des intérêts) [agir stratégique] [...] ou comme entente prise au sens d'un procès coopératif d'interprétation [agir communicationnel]. » HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987.

40. BOURDIEU P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action, op. cit.*

41. G. Schneider s'en amuse dans sa contribution en relevant les thèses d'après lesquels des rationalistes « amoraux » auraient participé, à travers leurs recherches, à l'élaboration de la bombe atomique américaine.

On peut citer à cet égard la lecture que propose Charles Tilly des travaux de l'historien de l'économie Frederic Lane⁴². Ce dernier s'est appuyé sur un modèle rationaliste « traditionnel » – c'est-à-dire postulant que les individus sont non seulement rationnels du point de vue procédural mais qu'ils sont également égoïstes (ils poursuivent la maximisation de leur intérêt matériel) – pour expliquer la construction des États modernes. L'hypothèse avancée est que l'État a pour origine un échange économique entre des entités politiques (des princes) monopolisateurs de la violence légitime et des citoyens (des marchands) prêts à payer un certain prix (sous forme de taxes) pour assurer leur sécurité et la réalisation de leurs affaires :

« Si un prince peut créer une force armée suffisante afin de repousser ses ennemis extérieurs et contenir ses sujets, pour cinquante millions de livres, mais s'il peut en même temps prélever à ces fins soixante-quinze millions de livres de taxes, il réalise un profit de vingt-cinq millions de livres. Si les dix livres de taxes payées par un marchand sujet de ce prince lui assurent un accès aux marchés mondiaux pour moins cher que les quinze livres payées par ses concurrents étrangers à leurs princes respectifs, ce marchand a également, grâce à la protection de son prince, gagné cinq livres, qui constituent un bénéfice tiré de la location de protection⁴³. »

Ainsi résumée, cette analyse s'inscrit dans la solide tradition offrant une explication économique de la genèse de l'État⁴⁴.

Charles Tilly montre de manière convaincante que ce modèle « néoclassique » possède un potentiel critique que l'auteur n'a pas soupçonné : « les idées de Lane étouffent dans le cadre néo-classique alors qu'elles prennent tout leur souffle en dehors⁴⁵ ». Le modèle permet en effet de comprendre le mécanisme en vertu duquel un État crée lui-même une menace – fictive⁴⁶ ou réelle – afin de vendre de la protection. Tilly écrit que l'État réalise en ce sens un « racket », une véritable « extorsion »⁴⁷. On rejoint alors facilement les thèses centrales de la critique sociale d'inspiration marxiste sur l'essor conjoint de l'État, de la guerre et du capitalisme :

« Si l'on constate en outre que les droits de propriétés protégés sont principalement ceux du capital et que le développement du capitalisme a aussi facilité l'accumulation des ressources nécessaires pour faire fonctionner des États de grande

42. LANE F. C., *Venise : une république maritime*, Paris, Flammarion, 1985 ; TILLY C., « La construction de l'État en tant que crime organisé », in *Politix*, 13-49, 2000, p. 97-117.

43. TILLY C., « La construction de l'État en tant que crime organisé », in *Politix*, 13-49, 2000, p. 97-117.

44. CLOUGH S. B. et RAPP R. T., *European Economic History: the Economic Development of Western Civilization*, New York, McGraw-Hill, 1975.

45. TILLY C., « La construction de l'État en tant que crime organisé », *op. cit.*

46. Sur ce mécanisme, voir EDELMAN M., *The Politics of Misinformation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

47. TILLY C., « La construction de l'État en tant que crime organisé », *op. cit.*

ampleur, l'extension de l'analyse de Lane fournit un aperçu de la coïncidence entre la guerre, la construction étatique et l'accumulation du capital⁴⁸. »

Nous citons cet exemple de prolongement d'un modèle néo-classique à des fins de critique sociale car il nous semble significatif d'une veine facilement exploitable : on démontre facilement que le choix rationnel, notamment dans ses versions postulant un individu égoïste et matérialiste⁴⁹ – n'est pas porteur de postulats très réjouissants sur la nature humaine. Dès lors, l'idée selon laquelle il pourrait expliquer un grand nombre de phénomènes sociaux n'est guère reconfortante et la multiplication des études tendant à prouver son pouvoir heuristique constitue, en soi, un diagnostic critique.

Cette perspective a été développée par des auteurs trop peu cités en France. On pense par exemple à John Ferejohn, connu pour son argumentation sur le caractère complémentaire du choix rationnel et de la perspective compréhensive (historienne et sociologique)⁵⁰. On oublie souvent que son intérêt pour le choix rationnel est également nourri par un projet critique :

« [Le choix rationnel] offre une explication particulièrement forte et lucide de la vie sociale. Dans la mesure où les progrès de la vie moderne favorisent une extension croissante des lois du marché à des pans entiers de la vie sociale, et dans la mesure où cette tendance se reflète dans l'émergence d'une psychologie ordinaire qui souligne le rôle du calcul matériel dans l'évaluation et le choix de l'action, la théorie du choix rationnel pourrait même prétendre offrir une explication « privilégiée » des institutions et des pratiques contemporaines [...]. Quant à savoir s'il s'agit là d'une évolution souhaitable, c'est naturellement une autre histoire⁵¹. »

On n'oubliera pas de signaler, dans une posture plus modérée, les thèses de James S. Coleman sur l'emprise croissante des organisations instituées. Cette sociologie apporte du crédit au diagnostic (critique) wébérien d'enfermement de l'homme dans une « cage d'acier du désespoir⁵² ».

48. *Idem*.

49. Il s'agissait, de fait, de la perspective adoptée par les premiers promoteurs de ce paradigme en science politique : « Aussi bien Olson que l'école dite du Public Choice (Downs, Buchanan et Tullock) envisagent que les motifs puissent être autres qu'égoïstes. [mais] ils n'introduisent cette clause que de façon très auxiliaire et plus à titre de concession pour devancer les objections que pour en tirer une conception différente de la rationalité » BOUVIER A., *Philosophie des sciences sociales. op. cit.*

50. FEREJOHN J., « Rationality and Interpretation », in MONROE, *The Economic Approach to Politics*, New York, Harper-Collins, 1991, p. 279-305.

51. FEREJOHN J. et SATZ D., « Choix rationnel et psychologie ordinaire », in DUPUY et LIVET, *Les limites de la rationalité. Tome 1/Rationalité, Éthique et Cognition*, 1997, p. 276-296.

52. COLEMAN J. S., *The Asymmetric Society*. Syracuse, N.Y., Syracuse University Press, 1982. On peut certes débattre du bien fondé de ce dialogue entre la sociologie critique et le choix rationnel. Dans son *Histoire critique de la sociologie allemande*, Frédéric Vandenberghe semble douter de la pertinence de cette posture consistant à s'appuyer sur ce paradigme pour asseoir, à la manière par exemple de Coleman, une critique « ultra-wébérienne » de la réification et de la rationalisation du monde moderne. Cette stratégie serait contre-productive car elle ne permettrait pas de penser le mouvement et les dynamiques pouvant permettre de rompre avec l'ordre social : « Il faut prendre congé de l'a priori de la réification et rouvrir l'espace métathéorique des possibles. La société ne peut pas être conçue uniquement dans les termes de la

On constate donc à travers ces quelques exemples qu'un dialogue est possible entre le choix rationnel et la critique sociale. Nous avons pris l'exemple de cette perspective théorique car elle permet d'illustrer l'idée que ce courant de recherche n'est pas aussi « enclavé » théoriquement que ce qu'on pourrait penser. Les diverses contributions regroupées dans cet ouvrage donnent plus de consistance à cette idée. Il importe, avant de les présenter, d'apporter quelques éclaircissements sur l'homogénéité des terrains de recherche qui servent de support à ce livre.

Un terrain d'expérimentation privilégié pour le pluralisme théorique et méthodologique : les études européennes

Ce travail de réflexion sur l'intérêt et les limites du choix rationnel en science politique ne supposait pas, a priori, de terrain d'enquête particulier. Un fil rouge empirique s'est pourtant dessiné au gré des réponses à notre appel d'offres : les études européennes s'intéressant à l'influence des normes et idées européennes sur le niveau national. Ce point nous semble pouvoir être mis en relation avec le fait que le « pluralisme théorique et méthodologique » constitue une sorte de « marque de fabrique » de ce courant de recherche. Les études françaises sur l'europeanisation ont toujours offert un espace à ce que nous avons appelé plus haut la variante « souple » du choix rationnel. Pour reprendre une proposition de Richard Balme et Sylvain Brouard⁵³, ces études portaient du postulat que seuls les acteurs agissent, que les idées qui comptent sont des préférences (des intérêts matériels, des convictions morales et des croyances pratiques sur les conséquences de leurs comportements), et enfin que les institutions déterminent les issues de l'interaction et réciproquement. Ces propositions ont permis de préciser les éléments en jeu (acteurs, institutions, préférences, stratégies et séquences d'action), de développer des hypothèses claires sur les interactions à l'œuvre dans l'action publique et d'approcher au plus près des corrélations entre variables ou systèmes de déterminants⁵⁴. Ce « pluralisme méthodologique et théorique » se voit pourtant (partiellement) remis en cause aujourd'hui. Cet ouvrage offre donc aussi l'occasion de réaffirmer l'identité pluraliste de ce champ d'étude.

conjonction d'un concept stratégique de l'agir et d'un concept matérialiste de l'ordre social. Elle ne peut pas être analysée uniquement en termes de la reproduction métastable de l'ordre dominant non plus. Comme le dit Touraine : « Il ne suffit pas de dénoncer l'ordre ; il faut montrer qu'il n'est pas tout puissant, retrouver la source sous le ciment, la parole sous le silence, le débat sous l'idéologie. » L'auteur propose donc de s'appuyer sur Habermas pour affirmer la possibilité d'un agir non-stratégique. Bien considérée, cette analyse n'est pas contraire à notre argumentation. Les deux perspectives – un diagnostic empirique et descriptif sur l'emprise croissante de la rationalité stratégique, un rappel de la possibilité théorique d'une autre forme d'action de l'autre – sont au contraire complémentaires : c'est de l'écart entre la réalité observée et l'idéal que s'alimente la pensée critique. VANDENBERGHE F., *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification. Tome 2: Horkheimer, Adorno, Marcuse, Habermas*, op. cit.

53. BALME R. et BROUARD S., « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique », op. cit., p. 39.

54. FAVRE P., *Comprendre le monde pour le changer. Épistémologie du politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 73.

Les origines du pluralisme méthodologique des études européennes se retrouvent plus particulièrement dans la notion d'eupéanisation⁵⁵. Robert Ladrech fut l'un des premiers à employer le terme « eupéanisation » de manière explicite. Il proposait de voir dans l'eupéanisation « an incremental process reorienting the direction and shape of politics to the degree that EC political and economic dynamics become part of the organizational logic of national politics and policy-making⁵⁶ ». En France, Pierre Muller a donné une impulsion importante à cette thématique de recherche tout en l'inscrivant très clairement dans la sous-discipline des politiques publiques. Dans ses travaux, il insiste sur la nécessité de prendre en compte non seulement les compétences juridiques des institutions communautaires, mais également leur rôle dans l'élaboration d'une « grammaire européenne de l'action publique » qui influencerait la gestion et la conduite des politiques au niveau national⁵⁷. Tout en se nourrissant des cadres conceptuels développés au niveau international tels que ceux de Risse *et al.*⁵⁸, ces recherches françaises ont empiriquement interrogé l'influence effectivement exercée par les politiques et les décisions communautaires au niveau domestique. Ces travaux ont permis de produire plusieurs recherches comparatives pertinentes sur les processus d'adaptation, de transformation, voire de rejet que suscite l'intégration européenne dans les systèmes politico-administratifs des États-membres. Par là même, ils ont contribué au développement d'un nouveau regard sur l'Europe, un champ d'étude qui se limitait autrefois à la seule dynamique de l'intégration⁵⁹.

La définition de Ladrech, tout comme celle de Muller, présentait le mérite de ne pas enfermer les études européennes dans une définition trop étroite (positiviste ou au contraire post-positiviste) des institutions. Ces deux auteurs insistent en effet sur les dynamiques de transferts qui opèrent entre les deux niveaux de gouvernement, sans toutefois les substantiver. Elles montrent de façon complémentaire que poser le problème de l'eupéanisation suppose de traiter des dynamiques plurielles d'interaction qui caractérisent les échanges entre acteurs concernés par l'action publique, qu'ils soient publics ou privés.

On comprend, dans ce contexte, le succès remporté en France par la conceptualisation, tout aussi englobante et ouverte du point de vue théorique, de Claudio Radaelli. Ce dernier se propose de centrer la définition sur le caractère processuel de l'eupéanisation en distinguant plusieurs phases cruciales et en excluant arbitrairement de l'analyse les éléments qui ne sont pas directement

55. Pour un débat voir PALIER B. et SUREL Y., *L'Europe en action*, Paris, L'Harmattan, 2007.

56. LADRECH R., « The Europeanization of Domestic Politics and Institutions. The Case of France », *Journal of Common Market Studies*, 32 (1), 1994, p. 69.

57. MULLER P., « La mutation des politiques européennes », *Pouvoirs*, 1994, n°69, p. 63-75 ; MULLER P., « Un espace européen de politiques publiques », in MÉNY Y., MULLER P. et QUERMONNE J.-L. (dirs), *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 11-24 ; MULLER P., « L'Eupéanisation des politiques publiques », *Politiques et management public*, 15 (1), 1997, p. 3-9.

58. CAPORASO J., GREEN COWLES M. et RISSE T. (dir.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press, 2001 ; FEATHERSTONE K. et RADAELLI C. (dir.), *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

59. HASSENTEUFEL P. et SUREL Y., « Des politiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, n° 1, 2000, p. 8-24.

attachés à l'action publique (seul domaine, selon Radaelli, où l'importance des initiatives communautaires et l'existence de données tangibles peuvent permettre de nourrir une analyse véritable). Envisagée en ces termes, la notion d'europeanisation se définit de manière à conserver un équilibre entre les propriétés analytiques identifiées et les éléments empiriques considérés comme pertinents. D'où l'idée que l'europeanisation doit être envisagée comme l'ensemble des « processes of (a) construction (b) diffusion and (c) institutionalization of formal and informal rules, procedures, policy paradigms, styles, "ways of doing things" and shared beliefs and norms which are first defined and consolidated in the making of EU public policy and politics and then incorporated in the logic of domestic discourse, identities, political structures and public policies⁶⁰ ».

Cette définition a permis d'insister, encore une fois, sur la *pluralité* des formes de transferts possiblement attachés à l'intégration européenne. Elle ne nous enferme pas dans un schéma exclusivement centré sur les institutions formelles et les normes juridiques ni, à l'inverse, dans une définition purement « constructiviste » des institutions. Cette vision extensive de ce qui peut nourrir le processus européen permet aussi bien de prendre en compte les dynamiques les plus évidentes, associées aux directives et politiques communautaires, que les modes d'interaction et d'influence plus fluides attachés, par exemple, à la méthode ouverte de coordination étudiée par Renaud Dehousse⁶¹. Les travaux sur les politiques sociales⁶², les groupes d'intérêt et l'action collective⁶³ ou encore l'europeanisation des partis politiques⁶⁴ s'inscrivent dans la même logique. Ils font l'hypothèse que le processus est initié au niveau européen puis mettent en lumière une série de variables diversement observables au niveau domestique, fussent-elles liées aux institutions, aux stratégies des acteurs concernés, ou à des éléments plus flous tels que leurs idéologies, leurs identités ou leurs « manières de faire ». Toutes ces recherches restent associées à une perspective « descendante », qui se rapproche peu ou prou du mécanisme « top-down » repris par de nombreux néo-institutionnalistes⁶⁵.

Divers travaux français ont mis en évidence les difficultés posées par cette définition. Le problème principal tient à l'assimilation faite entre europeanisation et initiative de l'Union européenne, ce que Tanja Börzel, Thomas Risse

60. RADAELLI C., « The Europeanization of Public Policy », in FEATHERSTONE K. et RADAELLI C. (dir.), *The Politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 30.

61. DEHOUSSE R. (dir.), *L'Europe sans Bruxelles?*, Paris, L'Harmattan, 2004.

62. PALIER B., « Does Europe matter? Europeanisation et réforme des politiques sociales des pays de l'Union européenne », *Politique européenne*, 2000, n° 2, p. 7-28; HASSENTEUFEL P. et al., « La libéralisation des systèmes de protection maladie européens. Convergence, europeanisation et adaptations nationales », *Politique européenne*, 2000, n° 2, p. 29-48.

63. GROSSMAN E., « L'europeanisation des structures de représentation des intérêts: le cas des associations bancaires », *Politique européenne*, 2002, n° 7, p. 43-65.

64. SAUGER N., « Sur la mutation contemporaine des structures de la compétition partisane en France: les partis de droite face à l'intégration européenne », *Politique européenne*, 2005, n° 16, p. 103-126.

65. PALIER B. et SUREL Y., *L'Europe en action*, Paris, L'Harmattan, 2007.

puis d'autres auteurs⁶⁶ ont appelé un *misfit* entre les structures domestiques initiales et les prescriptions fixées par Bruxelles. Même s'il peut paraître logique d'identifier une initiative communautaire comme point de départ des processus de changement pertinents ici, l'examen de plusieurs cas montre que l'émergence du processus reste plus complexe que dans cette acception initiale⁶⁷. On doit cet apport à une série de travaux français, regroupés dans l'ouvrage dirigé par Sophie Jacquot et Cornelia Woll, qui mettent l'accent sur la complexité de la question de l'eupéanisation⁶⁸. Chercher à estimer l'influence précise de l'intégration européenne au niveau national devient problématique si l'on considère que les institutions de l'Union européenne et celles des Etats-membres ne forment pas deux systèmes distincts et indépendants mais un complexe institutionnellement et cognitivement imbriqué.

Ces études ont enrichi notre regard sur l'Europe sans pour autant sortir de la posture « pluraliste » exposée plus haut. Pour le dire autrement, ces auteurs ne perdent pas l'espoir – caractéristique de ce courant de recherche – de développer des systèmes de déterminants en produisant une analyse dynamique de l'eupéanisation comme processus. Les récentes études sur le processus dit de « Bologne » ont pu montrer que la chronologie des séquences débute plutôt avec une succession d'initiatives domestiques tardivement et marginalement relayées par les instances communautaires⁶⁹. Il est également très difficile de percevoir l'influence première, sur le niveau national, d'une politique européenne pleinement constituée dans le domaine de la politique de la défense et de la réforme de l'armée française⁷⁰. On pourrait également mentionner le « domaine » des « structures démocratiques », un domaine où les États membres de l'Union européenne sont clairement à l'origine des processus repris au niveau européen⁷¹. Tous ces travaux prouvent qu'il n'est pas impossible de réunir ces deux exigences : 1/abandonner l'hypothèse d'après laquelle le processus européen serait nécessairement le facteur déclencheur afin de parvenir à une analyse et à une chronologie plus fine des changements étudiés ; 2/associer l'analyse de l'eupéanisation à l'obligation d'imputer au moins partiellement les évolutions identifiées à des acteurs, voire à des décisions, prenant place au niveau européen.

66. BÖRZEL T. et RISSE T., *When Europe Hits Home : Europeanization and Domestic Change*, EUI Working Papers, Robert Schuman Centre n° 56, 2000 ; CAPORASO J., GREEN COWLES M. et RISSE T. (dir.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, *op. cit.*

67. HAVERLAND M., « Does the EU cause domestic developments? The problem of case selection in Europeanization research », *European Integration Online Papers*, 9 (2), 2005 ; SAURUGGER S., « Europeanisation as a methodological challenge: The case of interest groups », *Journal of Comparative Policy Analysis*, 2005, 7 (4), p. 291-312.

68. JACQUOT S. et WOLL C. (dir.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

69. RAVINET P. et MEGIE A., « Coopération intergouvernementale et eupéanisation : la construction des espaces européens de la justice et de l'enseignement supérieur », in PALIER B. et SUREL Y., *L'Europe en action*, *op. cit.*

70. IRONDELLE B., « Europeanization without the European Union? French military reforms, 1991-1996 », in *Journal of European Public Policy*, 10 (2), 2003.

71. SAURUGGER S., « Democratic Misfit? », *Political Studies*, Summer 2007.

Plus récemment, quelques travaux français se sont intéressés aux processus de socialisation et aux logiques de réappropriation générés au niveau territorial par l'intégration européenne⁷². Les institutions communautaires participent à la production de matrices cognitives globales dans un large éventail d'univers sociaux qui affectent une grande variété de structures et de groupes sociopolitiques. Comprendre les processus de réception et d'appropriation de ces normes européennes amène à s'interroger sur les effets de la construction européenne sur le changement dans les représentations et les pratiques des élites politiques et administratives territoriales. L'analyse localisée de ces mécanismes de socialisation aux normes européennes (gestion d'un programme communautaire, aide au montage de projets européens, spécialisation en droit communautaire, etc.) permet de donner un éclairage neuf sur les effets des normes européennes sur les systèmes politiques domestiques (administration centrale et déconcentrée d'État, collectivités locales et régionales) ainsi que sur le métier des élites politiques et administratives. On constate à cette occasion une grande variabilité dans l'appropriation de ces normes, notamment en raison de leur plasticité et de leur aptitude à être adaptées à des configurations locales très différentes.

Ces travaux se caractérisent par un regard volontairement « microscopique » adossé, comme le soulignent les auteurs, à « une ou quelques études de cas localisées et intensives ou sur l'examen d'un nombre restreint d'acteurs, de petits groupes⁷³ ». Ainsi, dans le cadre d'un séminaire régulier au laboratoire CRAPE à l'IEP de Rennes, Romain Pasquier et Olivier Baisnée expliquent qu'il importe davantage de considérer l'eupéanisation comme un outil de travail permettant de pointer une série de transformations dans les sociétés européennes. Vue sous cet angle, l'eupéanisation sort de son cadre causal et « pluraliste » pour devenir une description appliquée à un processus particulier. Une critique importante est alors adressée aux approches néo-institutionnalistes ou « à déterminants multiples » : elles ne prendraient pas suffisamment en compte la multiplicité des acteurs qui participent aux processus politiques. Ces recherches se seraient essentiellement concentrées sur les cadres institutionnels et auraient négligé la variété des acteurs, des stratégies et des configurations politiques, tout comme les phénomènes d'apprentissage et de socialisation.

Cette analyse nous semble négliger quelque peu les recherches d'inspiration « cognitiviste » qui ont été menées en France dans les politiques publiques, de même que les études d'inspiration « constructiviste »⁷⁴ au niveau international. Les travaux de Vivien Schmidt sur l'eupéanisation des *politics*, *policies* et de la *polity* sont quelque peu sous-estimés tout comme les études portant sur l'influence

72. PASQUIER R. et WEISBEIN J., « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *Politique européenne*, n° 12, hiver 2004, p. 5-21 ; BAINÉE O. et PASQUIER R., *L'Europe telle qu'elle se fait*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

73. SAWICKI F. « Les politistes et le microscope », in CURAPP (dir.), *Les méthodes au concret*, Paris, PUF 2000.

74. ADLER E., « Seizing the Middle Ground. Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations*, 3 (3), p. 319-363 ; ADLER E., « Constructivism and International Relations », in W. CARLSNAES et al. (dir.), *Handbook of International Relations*, London, Sage.

de l'intégration européenne sur les clivages politiques. Dans ce contexte, la plus grande valeur ajoutée est l'ouverture de nouveaux « terrains » pour les études sur l'europanisation. L'exigence première de ce courant de recherche, construire un cadre de réflexion traçable pour d'autres analystes – ne semble pas centrale. Dans ce contexte, les contributions empiriques de ce courant de recherche nous semblent cependant extrêmement salutaires. Elles renouent avec l'intuition première des études sur l'europanisation : l'idée selon laquelle il serait possible de porter plusieurs regards, complémentaires, sur les phénomènes politiques ou du moins de s'interroger, dans le dialogue avec les autres, sur ses propres « ceillères ».

Plan de l'ouvrage

L'ouvrage est divisé en trois parties comprenant chacune entre quatre et cinq contributions. Nous avons déjà partiellement introduit la première. Nous avons demandé à quatre auteurs (Yves Schemeil, G. Schneider, C. Bouillaud et O. Giraud) d'établir un diagnostic quant à la place du choix rationnel dans les sciences politiques françaises, allemandes et plus généralement continentales, et de réfléchir sur les raisons de son hypothétique marginalisation. La contribution d'Y. Schemeil pose une question centrale : la faiblesse du choix rationnel en France ne découlerait-elle pas d'une méconnaissance profonde de ce paradigme ? Pour étayer cette interrogation, cet auteur note que le choix rationnel ne se limite pas à sa variante très formalisatrice et que la version « souple » du choix rationnel (l'approche rationaliste) traverse les travaux de la plupart des pères fondateurs de la sociologie et de la science politique. Il note en particulier ironiquement que même Bourdieu et son école, par ailleurs si critiques à l'égard de ce paradigme, font du choix rationnel sans trop le savoir ou sans l'assumer. Il remarque ensuite que les vertus théoriques et heuristiques de ce paradigme sont largement méconnues - la parcimonie (peu de moyens pour beaucoup d'explications) ; la plasticité (adaptation facile à tous les terrains), et l'efficacité (les résultats obtenus sont suffisamment plausibles pour faire réfléchir) – et que ses limites ne sont pas non plus celles que nous mettons en avant spontanément.

Ce diagnostic et cette réflexion entrent directement en résonance avec l'analyse de C. Bouillaud sur les *Réflexions sur les (non-) usages des « langages non naturels » en science politique en France au tournant du XXI^e siècle*. Comme son titre l'indique, cette contribution porte sur le faible intérêt que nous portons à la variante modélisatrice du choix rationnel et, plus généralement, sur notre faible usage des langages formels dans la présentation des résultats. C. Bouillaud déconstruit un certain nombre d'arguments avancés par les sociologues et les historiens à l'encontre de la modélisation. Il avance cinq hypothèses alternatives pour expliquer l'orientation fondamentalement narrative de notre manière de faire et de présenter la recherche en science politique.

Les contributions de G. Schneider et O. Giraud nous emmènent du côté de l'Allemagne et des sciences politiques germanophones. Nous avons demandé à G. Schneider, un des principaux porte-drapeaux du choix rationnel, de réfléchir à la place de ce paradigme dans la sous-discipline des relations internationales. Dans un texte volontairement très polémique⁷⁵ – « Qui a peur de John Nash ? » – G. Schneider interprète la faiblesse du choix rationnel en Allemagne et plus généralement dans l'Europe continentale comme un symptôme de la « crise de la discipline sous nos latitudes ». Il montre que le choix rationnel a permis de réaliser des « découvertes » fondamentales dans le domaine des relations internationales et s'interroge sur les (mauvaises) raisons de sa marginalisation. Il se demande enfin, au regard du développement des approches expérimentales aux États-Unis et de notre faible intérêt pour les mathématiques, si le fossé entre les deux continents ne va pas encore s'élargir au cours des années qui viennent.

Le texte d'O. Giraud vise une autre sous-discipline de la science politique germanophone : l'analyse des politiques publiques. L'auteur propose une description documentée des principaux débats théoriques qui traversent aujourd'hui cette aire de recherche. Il explique, en dissonance sur ce point avec G. Schneider (mais il est vrai qu'ils n'observent pas les mêmes sous-disciplines), que le choix rationnel possède un espace institutionnel et argumentatif outre-Rhin. Il montre également et surtout que le débat théorique sur le pouvoir s'est renouvelé ces dernières années, évoluant de la problématique de la régulation⁷⁶ vers celle de la « gouvernance ».

Comme nous l'avons écrit plus haut, les deux autres parties présentent des travaux de recherche sur différents pays européens effectués à partir du choix rationnel, ou en référence à lui. La deuxième partie regroupe les contributions d'auteurs intéressés par la variante « stricte » ou « formalisatrice » de ce paradigme.

Le programme de recherche des études européennes, qui inspire la plupart de ces contributions, fut présenté par Gerald Schneider et Mark D. Aspinwall dans un article du *European Journal of Political Research* : « Same Menu, Separate Tables⁷⁷. » Nous l'avons traduit en français et inclus dans ce volume car il expose de manière claire la caractéristique première de ce champ d'études. Les auteurs rappellent qu'il fut largement influencé par ce qu'on a appelé le « tournant néo-institutionnaliste » en science politique⁷⁸. Avec Hall et Taylor, ils remarquent que le néo-institutionnalisme n'est pas une « théorie » mais une étiquette invitant les chercheurs de divers horizons méthodologiques à se parler et travailler ensemble. Ils développent ensuite dans tout l'article un argument central : les études

75. Et qui contraste, en ce sens, avec son autre contribution, co-écrite avec le « constructiviste » M. D. ASPINWALL.

76. Voir GIRAUD O., « La Steuerungstheorie: une approche synthétique de l'action publique contemporaine », in *Politix*, 14, n° 55, 2001, p. 85-93.

77. SCHNEIDER G. et ASPINWALL M. D., « Same Menu, Separate Tables. The Institutional Turn in Political Science and the Study of European Integration », in *European Journal of Political Research*, 38-1, 2001, p. 1-36.

78. HALL P. et TAYLOR R. M., « Political Science and the three New Institutionalisms », in *Political Studies*, 44, 1996, p. 936-957.

européennes prouvent que les différences entre les approches « sociologiques », « historiques » et « rationalistes » des phénomènes politiques sont moins « ontologiques » que méthodologiques ou épistémologiques. Il serait donc possible de tirer profit des différentes approches. Les auteurs estiment en particulier que les sociologues et les historiens gagneraient, sans renoncer à l'inscription empirique de leurs travaux, à prendre exemple sur les rationalistes en explicitant davantage leurs théories et leurs modèles.

La contribution de Peter Bots satisfait incontestablement cette proposition. Elle pose une question stimulante et iconoclaste : peut-on représenter formellement les représentations subjectives (les croyances, les perceptions) des acteurs et leurs réseaux d'interactions sociales ? Pour ce faire, l'auteur a élaboré un outil informatique, *Dynamic Actor Network Analysis* (DANA), qui permet de dessiner leurs « cartes mentales » et leurs relations sociales. Conformément à la variante du choix rationnel issue de l'économie néo-classique, un certain nombre de données fondamentales (les idées par exemple) sont considérées comme exogènes au modèle (il les postule et ne cherche pas à les expliquer). L'hypothèse d'après laquelle les individus sont rationnels permet ensuite à l'analyste de tirer profit de la formalisation : il peut prédire des scénarios socio-politiques, identifier des conflits et envisager des portes de sorties potentielles.

Le travail de Raul Magni-Berton partage avec le précédent la volonté d'intégrer des hypothèses formalisables à un questionnement sociologique. L'auteur s'interroge, à un niveau macro et dans plusieurs pays européens, sur la relation entre la polarisation des systèmes politiques et la popularité des gouvernements : le fait que les citoyens d'un pays se refusent, par principe, à voter pour le parti adverse (polarisation forte) influence-t-il la popularité du gouvernement ? Les observations empiriques de l'auteur le conduisent à répondre positivement à cette question et à en déduire des interprétations contre-intuitives.

Le chapitre signé par Oliver Pamp est sans doute le plus « rationaliste » et le plus formalisateur de cet ouvrage. O. Pamp cherche à identifier les déterminants de la baisse des dépenses publiques dans différents pays européens lors de la phase de mise en place de l'Euro. L'auteur s'appuie sur des indicateurs mathématiques pour tester deux variables indépendantes ou « causales » : les préférences partisans des responsables politiques (gauche ou droite) et les « points de veto » institutionnels (l'existence de règles constitutionnelles donnant le droit à un acteur de bloquer une réforme budgétaire). De par sa cohérence et son caractère « idéal-typique », ce texte donne un bon aperçu des avantages et des limites d'une démarche explicitement positiviste.

Le texte de Damien Rousselière permet de voyager un peu plus dans l'univers de « l'économie politique ». L'auteur se demande ce que le « néo-institutionnalisme du choix rationnel » nous enseigne sur la « forme » des entreprises dans le secteur culturel : trouve-t-on, dans ce secteur, plus d'associations à but non-lucratif que de sociétés anonymes et pourquoi ? Comme le précédent, ce chapitre s'appuie sur des données statistiques et un langage formel pour mener le raisonnement. L'auteur adopte cependant un point de vue plus critique et

plus nuancé que le précédent sur les avantages de cette approche formalisée des phénomènes sociaux. Il s'interroge également sur la normativité embarquée par ce mode de conceptualisation.

La troisième partie de l'ouvrage présente les travaux de recherche des auteurs qui ont accepté de discuter les avantages et les limites de la version « souple » du choix rationnel. Une réflexion sur la possibilité d'une ouverture de notre regard sociologique au paradigme rationaliste fut ouverte il y a quelques années par Bruno Palier et Yves Surel⁷⁹. Ces auteurs ont proposé la métaphore des « Trois I » pour exprimer l'idée que les « néo-institutionnalismes » sociologique, historique et du choix rationnel apportent des regards complémentaires sur le monde social. Si ce « modèle » a connu un certain succès auprès des étudiants et de nombreux jeunes chercheurs, il a aussi fait l'objet de critiques relativement vives. On a notamment reproché aux auteurs, tout comme à l'ensemble des travaux de la constellation « néo-institutionnaliste », de ne pas s'appuyer sur une définition claire et univoque des concepts clefs (en particulier la notion d'institution) et de ne pas proposer une grammaire claire de l'articulation entre leurs variables. Dans ce chapitre, Yves Surel revient sur le cheminement qui l'a conduit, avec Bruno Palier, à proposer cette grille de lecture pluricausale et pluri-méthodologique des phénomènes sociaux. Il répond par la même occasion aux critiques formulées à l'encontre des « Trois I ».

Le texte d'Aurélien Evrard expose les résultats d'une recherche menée à partir de cette grille de lecture. L'enquête porte sur les politiques énergétiques en France et en Allemagne et sur les réponses, fort différentes, de ces deux pays face au défi des énergies renouvelables. L'auteur part du postulat que les néo-institutionnalismes sociologiques, historiques et du choix rationnel apportent des éclairages complémentaires sur son objet. Il s'interroge également sur l'articulation entre ces trois variables. Il explore en particulier la piste, avancée par Bruno Palier et Yves Surel dans l'article susmentionné⁸⁰, d'après laquelle ces variables pèseraient sur les phénomènes politiques en fonction de temporalités propres.

Parce qu'il pose des questions voisines tout en les appréhendant d'une manière différente, le texte de C. Halpern apporte un point de vue complémentaire aux deux précédents. À partir d'une enquête de terrain sur le secteur des politiques de l'aviation civile, l'auteur propose d'abandonner la problématique du « changement » dans les politiques publiques pour étudier les « recompositions de ses formes de production et de mise en œuvre ». Cette posture implique de laisser de côté l'ambition de la version souple du choix rationnel consistant à identifier des « variables » abstraites (les trois I) et à réfléchir à leur articulation. L'auteur s'applique à décrire de manière fine l'histoire des dynamiques internes au secteur sans chercher à « monter en généralité ». Le lecteur pourra ainsi se faire une idée des avantages et des inconvénients des deux options.

Cette perspective plus « sociologique » que « modélisatrice » se retrouve dans le chapitre signé par Jean-Noël Jouzel. L'auteur se demande ce que les notions de

79. PALIER B. et SUREL Y., « Les « Trois I » et l'analyse de l'État en action », *op. cit.*

80. *Idem.*

risque et d'incertitude apportent à l'analyse des conflits socio-politiques liés aux menaces sanitaires et environnementales. La question peut sembler étroite. Elle croise en réalité une interrogation centrale de cet ouvrage : peut-on progresser dans la connaissance en combinant les regards du choix rationnel et du constructivisme social, de l'économie et de la sociologie ? J. N. Jouzel montre que les sociologues et les politistes gagneraient à donner des définitions plus précises aux notions qu'ils manipulent. Il reprend à son compte la distinction, limpide, proposée par les économistes, entre le risque et l'incertitude : une situation de risque est une situation « certaine » dans la mesure où la probabilité que la catastrophe advienne peut être évaluée. J. N. Jouzel enrichit toutefois cette perspective de son « regard sociologique » : il montre que les deux qualifications sont construites socialement et politiquement et que ces processus de « traduction » sont traversés par des enjeux de pouvoir.